

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 FEVRIER 2019

Réunion du Conseil Municipal du 14 février 2019 à 20h30 à la Mairie de Champrond-en-Perchet, sous la présidence de M. Daniel BOSSION, Maire.

Tous les conseillers municipaux sont présents sauf Mme GAIENIER excusée, et M. DORCHENE.

Mme LAMY est désignée en qualité de secrétaire.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour ajouter une délibération à l'ordre du jour : avis favorable à l'unanimité.

1. Compte-rendu

Lu et approuvé sans observation, le compte-rendu de la réunion du 24 janvier 2019 est soumis aux signatures.

2. Financement des travaux en cours

Comme prévu lors du vote du budget primitif 2018, un emprunt est nécessaire pour financer les travaux de mise en accessibilité de la salle communale et des travaux de voirie.

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne, et après en avoir délibéré, décide de contracter un emprunt de 35 000 €uros au taux fixe de 1,59 % sur une durée de 15 ans, soit une annuité de 2 641 €, et confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt et la signature du contrat de prêt.

3. Projet de réalisation d'une voie douce

Dans le cadre de sa mission de conseil, l'Agence Technique Départementale a transmis à la Commune une esquisse relative au projet de réalisation d'une voie douce reliant Champrond-en-Perchet à Nogent-le-Rotrou, le long de la RD 922.

Après avoir pris connaissance de cette première ébauche, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la poursuite de cette étude, et autorise Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire en application de la présente délibération.

4. Revalorisation des tarifs de la salle communale

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs de la location de la salle communale à compter du 15 avril 2019 comme suit :

Du 01/05 au 15/10 de chaque année :

- Location pour 24 heures : 85 €uros pour les personnes domiciliées dans la Commune, 100 €uros pour les personnes hors Commune.
- Location pour 48 heures : 105 €uros pour les personnes domiciliées dans la Commune, 120 € pour les personnes hors Commune.
- Vin d'honneur : 35 €uros pour les personnes domiciliées dans la Commune, 45 €uros pour les personnes hors Commune.

Du 16/10 au 30/04 de chaque année :

- Location pour 24 heures : 95 €uros pour les personnes domiciliées dans la Commune, 110 €uros pour les personnes hors Commune.
- Location pour 48 heures : 115 €uros pour les personnes domiciliées dans la Commune, 130 € pour les personnes hors Commune.
- Vin d'honneur : 40 €uros pour les personnes domiciliées dans la Commune, 50 €uros pour les personnes hors Commune.

5. Budget annexe de l'eau : reprise d'excédent d'investissement

Le budget annexe de l'eau présente un excédent d'investissement de 11 955 euros, tandis que la section de fonctionnement présente un déficit de 258 euros.

Pour éviter une subvention du budget principal pour équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe, tandis qu'en section d'investissement il existe un excédent sans emploi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de solliciter une dérogation auprès de Madame La Préfète d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques, pour permettre une reprise partielle de l'excédent d'investissement 2018 dans la section de fonctionnement, dès le vote du budget primitif 2019.

6. Informations diverses

- Le cahier de doléances et de suggestions mis à la disposition du public, dans le cadre du débat national organisé dans les territoires, doit être retourné en Préfecture pour le 22/02/2019 au plus tard.
- Monsieur le Maire transmet les remerciements du foyer du Collège Brossolette pour l'attribution d'une subvention.

Il n'y a pas d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 21h15.